



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 9 juillet 2025

Le conseil est convoqué le mercredi 9 juillet 2025 à 20h, à la mairie.

Présents : Mmes BERTHONNEAU, REBECHAUD, DANIEL, MORISSET, BARRE, BERNARD, GAUTHIER, MM. BRUNET, NADAUD, LAVAUD, PROUX,

Absents excusés : Mme RIVIERE, M FOUILLET,

Absents avec procuration : MME BUROT à M BERTHONNEAU, M BICHON à M LAVAUD

- MME BARRE Annabelle est nommée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 27 mai 2020

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

2025-07-001 : Redevance occupation du domaine public 2025 avec GRDF

Comme tous les ans, les entités gérant les réseaux (gaz, télécom, électricité) transmettent à la commune les sommes à percevoir pour l'occupation du domaine public.

GRDF, pour 2025, reversera à la commune 505 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'accepter le montant de la redevance versée par GRDF, soit 505 €.

2025-07-002 : Tarif location emplacement camion pizza

Monsieur le Maire rappelle que tous les mercredis, en fin d'après-midi, un commerçant, avec un camion à pizza, propose une prestation de ventes de pizzas, en stationnant sur le trottoir entre l'Eglise et l'abri-bus.

Comme il occupe le domaine public et est raccordé à l'électricité, il lui est demandé une participation annuelle financière d'un montant forfaitaire de 120 € pour la période du 1/10/25 au 30/09/26.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser le camion à pizza à se stationner sur notre espace public et à se raccorder à une prise électrique, moyennant le versement d'une participation de 120 €.

2025-07-003 : Ouverture des magasins les dimanches de 2026

Vu la loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite Loi « Macron » article 250 ;

Vu les articles L221-19 et L3132-26 du Code du Travail ;

Monsieur le Maire rappelle la loi Macron qui donne la possibilité au Maire de supprimer le repos hebdomadaire dans les commerces de détails.

Pour 2026, il est proposé d'autoriser l'ouverture des commerces pour 6 dimanches, à savoir les 22, 29 novembre, les 6, 13, 20, 27 décembre 2026.

Cette décision prendra effet qu'après l'avis du Conseil Communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote :

Abstention : 0

Contre : 1

Pour : 11

- l'ouverture des commerces pour 6 dimanches pour 2026.

2025-07-004 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE CITY-STADE de POMPOIS

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite aménager un city-stade à Pompois.

Afin de pouvoir accueillir cette structure, des travaux doivent être exécutés en amont, sur la parcelle. Sur la base du cahier des charges établi par AIR GEO, maître d'œuvre, plusieurs entreprises de travaux publics ont été consultées et ont bien voulu remettre leurs propositions.

Monsieur le maire présente les trois propositions au conseil municipal.

Concernant l'achat de la structure, là aussi, plusieurs fournisseurs ont été consultés. Un prestataire nous a fait deux propositions : une pour un city-stade et une pour un déca-park.

Monsieur le maire présente l'ensemble des propositions au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de confier la prestation « travaux » à l'entreprise RAMBAULT TP pour un montant de 37660,41 € HT,
- de privilégier l'achat d'un city-stade, et d'en confier la fourniture et l'installation à l'entreprise KASO pour un montant de 45200 € HT,

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget principal.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer tous documents relatifs au dossier.

Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal du planning de lancement du chantier place de la liberté. L'installation de chantier se fera semaine 35 et les travaux démarreront semaine 36, du 1^{er} au 5 septembre. Concernant les aménagements paysagers, le maître d'œuvre IDSPACE doit revoir le projet pour tenir compte des préconisations de l'INRAP, suite au diagnostic archéologique réalisé en janvier dernier. Il doit déposer ce nouveau projet avant la fin du mois auprès de la DRAC. Nous devons consulter également l'agence de l'eau car la modification du projet pourrait impacter la manière dont les eaux pluviales seront traitées et par conséquent le montant de la subvention accordée à la commune.

Monsieur le maire rappelle qu'en partenariat avec l'agence ENTRELIEUX, des réunions avec les habitants de POMPOIS sont organisées les 10 et 11 juillet 2025. Des invitations ont été distribuées dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Pompois. Les membres du conseil municipal seront bienvenus à ces réunions d'échanges.

M. Pierre Bâty qui a conduit les travaux du diagnostic archéologique présentera les résultats de son travail le vendredi 26 septembre à partir de 19h00 à la salle Alcide d'ORBIGNY. L'objectif est de transmettre l'histoire du village et de partager les informations qu'il a collectées. Monsieur le maire invite d'ores et déjà les habitants de la commune de Ste VERGE à réserver cette date sur leurs agendas.

Aurélié Bernard rappelle que le carrefour Rue de la Garde / Rue du Docteur Basset est vraiment très dangereux. Il y a déjà deux miroirs, mais elle souhaiterait vraiment que deux autres miroirs soient installés pour améliorer la visibilité et la sécurité des usagers.

Maryline Daniel demande pourquoi les containers à poubelles ont été déplacés du cimetière vers le stade de foot. Lors de cérémonies au cimetière, des familles nous ont signifié qu'il y avait du bruit si d'hasard un usager venait déposer des verres ou si les services de la CCT venaient relever les containers. Monsieur le maire précise que nous avons installé un nouveau site pour les contenaires du bourg de St VERGE entre le terrain de football et le PÂTIS, sur une plateforme béton afin de pouvoir nettoyer facilement ce nouvel espace.

Maryline Daniel note qu'il faudrait racheter des colombariums. Ce n'est pas prévu car il reste 9 places et nous observons, aujourd'hui, que les demandes se portent plutôt pour des cavurnes.

Aline Berthonneau note que le spectacle de la fête de l'école et plus globalement la fête de l'école étaient très bien. L'équipe enseignante était très satisfaite. L'association des parents d'élèves regrette toutefois le manque d'implication des parents qui sont restés peu nombreux pour consommer. Lors de cette fête, la commune a offert une carte cadeau aux élèves du CM2.

A la prochaine rentrée scolaire, nous aurons le même nombre de classes et la même équipe pédagogique. L'effectif sera de 111 élèves.

Nous sommes à quelques jours de la guinguette du 12 juillet : nous avons enregistré 160 inscriptions pour l'omelette.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h35.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,